

ISV2 : Autocontrôle au niveau de la production végétale

Description : Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées (voir annexe 4) avec un système d'autocontrôle (SAC) validé/certifié dans le secteur de la production végétale.

Résultats :

Année	Nombre d'activités-clés exercées	% d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle validé/certifié	Limite
2010	47.959	42,76 %	Non applicable
2009	45.870	30,97 %	Non applicable
2008	45.752	18,96 %	Non applicable
2007	42.560	12,12 %	Non applicable

Calcul de l'indicateur : Par rapport à 2009, il y a eu en 2010 une augmentation de 38,07 %. Par rapport à 2008, il y a eu en 2009 une augmentation de 63,34 %. Par rapport à 2007, il y a eu en 2008 une augmentation de 56,44 %.

Interprétation : Cet indicateur constitue une mesure du pourcentage d'activités-clés pour lesquelles un SAC validé/certifié est disponible. Un SAC validé/certifié est un SAC pour lequel une tierce partie (AFSCA ou organisme de certification) a vérifié sa conformité aux exigences posées. Le fait qu'un SAC ait été validé/certifié de manière indépendante lui apporte une valeur ajoutée et augmente la confiance dans ses fondements et dans son bon fonctionnement. Une hausse du pourcentage d'activités-clés exercées avec un SAC validé/certifié entraîne dès lors indirectement une plus grande confiance dans la bonne garantie préventive de la santé végétale.

Partie de la chaîne à laquelle se rapporte l'indicateur : Fournisseurs de la production primaire, production primaire végétale, négoce des végétaux et produits végétaux (y compris import/export), multiplication des végétaux.

Type de végétal ou de produit végétal : Végétaux et produits végétaux.

Catégorie : Développement de l'autocontrôle

Justification du choix de l'indicateur : L'autocontrôle est un instrument de politique important en vue d'atteindre/de maintenir un niveau élevé de garantie préventive de la santé végétale. Lors de la validation/certification d'un SAC, on examine s'il est conforme aux exigences posées. Le pourcentage d'activités-clés pourvues d'un SAC validé/certifié est une indication de la présence d'un système d'autocontrôle efficace.

Informations supplémentaires : L'autocontrôle est l'ensemble des mesures prises par les opérateurs pour faire en sorte que les produits, à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, et dont ils ont en charge la gestion :

- répondent aux prescriptions réglementaires relatives à la santé végétale ;
- répondent aux prescriptions réglementaires relatives à la qualité des produits, pour lesquelles l'AFSCA est compétente ;
- répondent aux prescriptions sur la traçabilité et la surveillance du respect effectif de ces prescriptions.

Sur base d'un guide sectoriel, les entreprises peuvent faire certifier leur SAC par un organisme de certification ou d'inspection (OCI), agréé à cet effet par l'AFSCA. Lorsqu'un guide validé n'est pas disponible pour un secteur spécifique ou lorsqu'aucun OCI n'a été agréé par l'AFSCA, l'opérateur peut faire appel à l'AFSCA pour la validation.

Cadre légal : Une validation/certification du SAC n'est pas une obligation légale. Le cadre légal relatif à l'autocontrôle et à l'utilisation des guides sectoriels figure dans les textes légaux suivants :

1. Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.

L'indicateur répond-il aux critères identifiés ? :

- Mesurable (disposer de données quantitatives)
- Indépendant (pas de recoupement entre indicateurs)
- Fiable (sensibilité aux biais)
- Disponibilité des informations dans des rapports ou documents existants
- Pertinent pour la situation sanitaire des productions végétales
- Interprétation claire
- Durable
- L'ensemble des indicateurs doit être représentatif de la chaîne de production des végétaux et

produits végétaux

Remarques : Les opérateurs peuvent choisir sur base volontaire de faire valider/certifier leur système d'autocontrôle. Une activité-clé pour laquelle aucun système d'autocontrôle validé/certifié n'est disponible ne signifie pas que le système d'autocontrôle est inexistant ou qu'il ne fonctionne pas correctement, mais la validation/certification du système par un organisme tiers lui donne une valeur ajoutée ainsi qu'une plus grande crédibilité de par le contrôle indépendant qui a été réalisé.

Commentaire sur les résultats : /

Activités-clés : L'annexe 4 indique quelles activités de l'arbre d'activités ont été sélectionnées comme activités-clés. Le nombre d'activités-clés exercées signifie le nombre total d'activités-clés exercées (cf. annexe 4) par tous les opérateurs du secteur de la production végétale en Belgique.